

FLASH SPECIAL

Elections législatives françaises

Document destiné aux clients non-professionnels

19 juin 2017

RÉSULTAT DU 2nd TOUR

Le président Emmanuel Macron va disposer d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale avec 306 sièges pour son parti La République En Marche et 42 pour le Modem. La majorité étant à 290, son parti a la majorité sans faire appel éventuellement au Modem.

PROCHAINES ETAPES ?

LE VOTE DE CONFIANCE LE 4 JUILLET A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Après le discours de politique générale d'Edouard Philippe, qui sera très probablement renommé premier ministre après sa démission à l'issue du second tour, le vote de confiance montrera l'étendue du pouvoir du Président notamment sur les partis qui peuvent être proches de *LREM* comme le *LR* et le *PS*. On ne peut pas exclure que des membres de ces deux partis votent la confiance au gouvernement.

UNE EVOLUTION DU RAPPORT DE FORCE VIS-A-VIS DES SYNDICATS

La majorité absolue doit donner au nouveau président et à son gouvernement une légitimité démocratique forte. Dans la gestion de la réforme pour le marché du travail cela sera important vis à vis des syndicats pour discuter des ordonnances.

Cependant, sur cet aspect, la faible mobilisation pour le second tour (taux d'abstention de 57.4%) peut limiter le degré de crédibilité de la politique gouvernementale.

Le rapport de force entre les syndicats et le gouvernement sera intéressant car les discussions sur le marché du travail débiteront, cet été, avec les ordonnances.

La négociation des ordonnances sera suivie par celle relative à la gestion de l'allocation chômage. Sur cet aspect, le gouvernement veut gérer seul cette question et ne plus faire référence à une gestion paritaire.

La séquence qui va s'ouvrir est donc majeure pour la crédibilité du gouvernement. Sans faire machine arrière il lui faudra faire face aux syndicats dans la négociation avec une légitimité plus réduite que ce qui était imaginé après le premier tour. La séquence risque d'être chahutée et il est de l'intérêt du gouvernement de ne pas se laisser déborder sous peine de perdre toute capacité à négocier dans le futur.



Philippe Waechter
Directeur de la recherche
économique
Natixis Asset Management

LA CAPACITE DE LA COHESION FRANCO - ALLEMANDE

L'autre élément lié à ces élections porte sur l'engagement implicite que l'on a pu lire après les rencontres entre Macron et Merkel sur le thème des réformes européennes.

Si le gouvernement français est capable de prendre des engagements forts et de les tenir, notamment sur le marché du travail, alors il sera crédible dans la gestion des réformes institutionnelles en zone Euro et dans l'Union Européenne.

Ainsi, le couple franco-allemand sera capable de tirer l'Europe vers le haut.

La première étape était de gagner l'élection présidentielle.

La deuxième était de disposer d'une majorité forte à l'Assemblée Nationale.

La troisième étape portera sur la capacité du gouvernement à négocier les réformes internes. Le vote lui donne une légitimité écornée par le peu de participation.

La quatrième étape, essentielle pour l'avenir de l'Europe et de la zone Euro, dépendra de la réalisation effective de la troisième étape.

Les mois qui s'ouvrent vont être passionnants car ils pourraient déboucher sur un nouveau modèle social en France si le gouvernement réussit à mener les négociations comme il l'entend en s'appuyant sur sa légitimité démocratique.



FLASH SPECIAL

Elections législatives françaises

Document destiné aux clients non-professionnels

19 juin 2017

MENTIONS LEGALES

Ce document est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans le consentement préalable et écrit de NGAM S.A ou sa succursale NGAM Distribution.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par NGAM S.A ou sa succursale NGAM Distribution à partir de sources qu'elle estime fiables. NGAM S.A ou sa succursale NGAM Distribution se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de NGAM S.A ou sa succursale NGAM Distribution. NGAM S.A ou sa succursale NGAM Distribution ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer. Il n'y aucune garantie que les développements futurs correspondront à ceux prévus dans le présent document.

Bien que NGAM S.A ou sa succursale NGAM Distribution considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

NGAM S.A - Société de gestion luxembourgeoise autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et immatriculée sous le numéro B 115843 dont le siège social est 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

NGAM Distribution - Succursale de NGAM S.A. immatriculée sous le numéro 509 471 173 au RCS de Paris dont le siège social est 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris.